

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 12 JUIN 2013 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de
M. Philippe TARILLON, Président**

DESIGNE un secrétaire de séance : M. PERTUY (Knutange)

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 18 avril 2013.

REPREND les délégations données au bureau et au président.

ELIT les 4 nouveaux représentants de la CAVF au sein du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise.

APPROUVE l'adhésion de la communauté d'agglomération à l'association de la Conférence métropolitaine du Sillon Lorrain pour l'année 2013, **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle de 20 € et **VOTE** une participation de 3 239 € pour l'année 2013.

APPROUVE le projet immobilier et ses modalités de vente tels que présentés ; **AUTORISE** la vente à l'amiable du foncier bâti et non bâti sis 1 rue de Wendel à Hayange cadastré section 16, parcelle 376/25 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter le service France Domaines afin d'estimer le prix de vente de chaque lot ; **APPROUVE** le cahier des charges de cession rédigé par Maître Gangloff tel que présenté ; **ACQUITTE** les frais de notaire et de publicité y afférents ; **DESIGNE** 4 élus communautaires, à savoir, MM. Philippe DAVID, Georges MUSCHIATI, Clément ARNOULD et Patrisse MONTI, qui siègeront au comité de sélection ad'hoc, accompagnés des techniciens de la CAVF et de l'architecte-conseil Jean-Luc PROBST ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

ADOpte le règlement spécifiant les modalités d'intervention de la 3^{ème} tranche du FISAC et d'attribution de l'aide financière de l'opération « Rénovation des points de vente » à destination des artisans et commerçants exerçant en centres villes et centres bourgs sur le territoire communautaire.

DONNE son accord sur la subvention aux propriétaires pour les travaux de rénovation des commerces dans le cadre du FISAC tranche 3 ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec ALOYAU ; **ACCORDE** une subvention de 11 907,92 € maximum à ALOYAU correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la convention susvisée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord sur la subvention aux propriétaires pour les travaux de rénovation des commerces dans le cadre du FISAC tranche 3 ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec LE BISTROT ; **ACCORDE** une subvention de 4 065 € maximum à LE BISTROT correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la convention susvisée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord sur la subvention aux propriétaires pour les travaux de rénovation des commerces dans le cadre du FISAC tranche 3, **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec LES DELICES D'EMILIE ; **ACCORDE** une subvention de 15 000 € maximum à LES DELICES D'EMILIE correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la convention susvisée ;

AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ;
AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier

DONNE son accord sur la subvention aux propriétaires pour les travaux de rénovation des commerces dans le cadre du FISAC tranche 3, **APPROUVE** la convention correspondante ;
AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention avec PHOTO FOCH ;
ACCORDE une subvention de 1 054,82 € maximum à PHOTO FOCH correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la convention susvisée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord sur la subvention aux propriétaires pour les travaux de rénovation des commerces dans le cadre du FISAC tranche 3, **APPROUVE** la convention correspondante ;
AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention avec PRO&CIE ;
ACCORDE une subvention de 1 928,10 € maximum à PRO&CIE correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la convention susvisée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord sur la subvention aux propriétaires pour les travaux de rénovation des commerces dans le cadre du FISAC tranche 3 ; **APPROUVE** la convention correspondante ;
AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention avec SCHOMANEK-SIMON ; **ACCORDE** une subvention de 5 758 € maximum à SCHOMANEK-SIMON correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la convention susvisée ;
AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ;
AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord sur la subvention aux propriétaires pour les travaux de rénovation des commerces dans le cadre du FISAC tranche 3 ; **APPROUVE** la convention correspondante ;
AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention avec THAI COOK ;
ACCORDE une subvention de 314,50 € maximum à THAI COOK correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la convention susvisée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord sur la subvention aux propriétaires pour les travaux de rénovation des commerces dans le cadre du FISAC tranche 3 ; **APPROUVE** la convention correspondante ;
AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention avec DAN COIFFURE ;
ACCORDE une subvention de 7 036 € maximum à DAN COIFFURE correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la convention susvisée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

ANNULE la délibération n° 2013-006 du 21 février 2013 ; **ACCEPTE** la cession de la totalité du rez-de-chaussée et du sous-sol du bâtiment relais de Nilvange à CD PUBLICITE représentée par M. AMODEO, ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée ; **FIXE** la cession des cellules n° 1, 2, 3, 4 et 5 au prix minimum de 137 866,62 € hors TVA à la charge de l'acquéreur ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives ; **AUTORISE** le Président à faire procéder à une refonte du règlement de copropriété reçu par Maître Bestien alors notaire à Hayange le 30 décembre 1999 au terme d'un acte à recevoir par Maître Graziosi notaire à Thionville avec approbation de l'esquisse d'étage du géomètre.

ANNULE la délibération n° 2013-005 du 21 février 2013 ; **ACCEPTTE** la cession des combles du bâtiment relais de Nilvange au bureau d'études AIR représenté par M. Piccin et M. Bilak ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée ; **FIXE** la cession des cellules n° 8 et 9 au prix minimum de 106 850,39 € hors TVA à la charge de l'acquéreur ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives ; **AUTORISE** le Président à faire procéder à une refonte du règlement de copropriété reçu par Maître Bestien alors notaire à Hayange le 30 décembre 1999 au terme d'un acte à recevoir par Maître Graziosi notaire à Thionville avec approbation de l'esquisse d'étage du géomètre.

ADOPTTE les comptes administratifs 2012

ADOPTTE le compte de gestion 2012 du budget général, du budget annexe «Gestion immobilière et commerciale des zones d'aménagement» et du budget annexe Ste-Agathe pour l'exercice 2012 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget général et du budget annexe pour le même exercice.

AFFECTTE les résultats du budget principal et des deux budgets annexes

VOTE les crédits de la décision modificative n° 3 du budget principal, **VOTE** les crédits de la décision modificative n° 1 du budget annexe de la gestion immobilière, **VOTE** les crédits de la décision modificative n° 1 du budget annexe Sainte-Agathe et **VOTE** une subvention de 5 000 € à l'association le Creuset dans le cadre du Plan Territorial de Prévention contre les Discriminations.

CONFIRME le principe adopté par la délibération du 14 juin 2012 concernant la répartition du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) 2013 et **DECIDE** à l'unanimité que les fonds du FPIC 2013, d'un montant de 534 316 €, soient versés intégralement à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

MODIFIE le tableau des effectifs tel que présenté.

ACCEPTTE la désignation de la ville de Serémange-Erzange comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation et l'exécution des travaux de réhabilitation des abords du complexe immobilier regroupant la piscine, le gymnase, le cinéma et le centre socio-culturel, **APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la ville de Serémange-Erzange pour les travaux de réhabilitation des abords du complexe immobilier regroupant la piscine, le gymnase, le cinéma et le centre socio-culturel ; **VOTE** une participation financière de 20 000 € ; **INSCRIT** les crédits budgétaires correspondants ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la ville de Serémange-Erzange et toutes autres pièces y afférentes ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les opérations comptables y afférentes.

MODIFIE la délibération n° 2012-122 du 15 novembre 2012 selon les modalités présentées ; **ANNULE** l'aide de 5 000 € aux photographes Williams BONBON et Emilie LETT pour la réalisation de l'action initiale ; **VOTE** une subvention de 5 000 € au centre socioculturel Le Creuset pour la réalisation de la nouvelle action « Construction d'un outil pour la mise en débat autour des enjeux de discrimination et de ségrégation dans le logement » ; **INSCRIT** les crédits budgétaires correspondants ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention de 5 000 € au centre socioculturel Le Creuset ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

APPROUVE la participation financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à hauteur de 588,97 € HT pour l'étude de requalification de la rivière le Conroy, **VOTE** les crédits correspondants, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec le Syndicat Intercommunal de Curage et d'Entretien de l'Orne, et toutes les pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

PREND ACTE du rapport annuel de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage « Lola Flores » à Nilvange.

DONNE son accord quant à la participation financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 ; **APPROUVE** le montant de la participation à 41 286,63 € (quarante et un mille deux cent quatre-vingt six euros et soixante trois centimes) ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser, au délégataire, la société SG2A - L'Hacienda, la participation financière de 41 286,63 € (quarante et un mille deux cent quatre-vingt six euros et soixante trois centimes).

EMET un avis favorable sur le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

ACCEPTE l'acquisition par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch d'une partie de la parcelle n° 27 de la section 4, située sur le ban communal de Neufchef, d'une contenance de 825 m² environ, auprès de la commune de Neufchef, sous réserve des arpentages et inscriptions d'acte en cours de publication au Livre Foncier et au Cadastre ; **FIXE** le prix d'acquisition à 1 € symbolique ; **PREND EN CHARGE** les frais de cession et d'arpentage ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété, à établir la dénomination définitive de la parcelle avec les références cadastrales exactes tenant compte de l'arpentage en cours ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

APPROUVE le règlement de fonctionnement du multi-accueil communautaire Les Petits Patapons à Nilvange.

APPROUVE l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public de type affermage pour la gestion de la structure de garde de type multi-accueil « Les Petits Patapons » ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

APPROUVE la convention de mise à disposition du premier étage du poste de garde du Parc du haut-fourneau U4 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

ACCORDE la gratuité lors de l'évènement « Festival world music » organisé au Parc du haut-fourneau U4 les 19 et 20 juillet 2013.

VOTE un crédit de 598 €, pour le traitement final de l'œuvre « Le confessionnal » du lycée Gaspard Monge ; **VOTE** un crédit de 1 375 €, pour l'achat d'un équipement technique, pour la réalisation d'une installation technique à l'intérieur du confessionnal du lycée Gaspard Monge ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents.

ELIT Mme Michelle WAX en tant qu'assesseur au bureau du conseil de communauté.

ABROGE la délibération n° 2012-158 du 20 décembre 2012 ; **DEMANDE** la création du Syndicat Mixte Ouvert qui œuvrera au développement de l'espace portuaire « EUROPORT » ; **ADHERE** au futur syndicat mixte ouvert EUROPORT ; **ADOpte** les statuts correspondants joints en annexe ; **DESIGNE** les huit représentants de la CAVF au futur comité syndical (4 titulaires et 4 suppléants) ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager les démarches indispensables à cette opération et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DECIDE de déléguer au bureau et au Président les délégations élargies leur permettant de prendre des décisions.

o o o o o

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau réuni le 13 mai 2013 et le 3 juin 2013 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 1^{er} avril 2010 :

SEANCE DU 13 MAI 2013

Décision n° 23-2013 : **DONNE** son accord sur le remboursement des frais d'hébergement et de restauration occasionnés par le déplacement de M. le Président à Paris le 10 avril 2013 pour une audition à l'Assemblée Nationale à la demande de l'Assemblée des Communautés de France (ADCF)

Décision n° 24-2013 : **APPROUVE** l'ensemble du plan d'actions du CUCS, ainsi que la répartition des crédits de l'Etat, tels que présentés, **APPROUVE** la répartition des subventions communautaires allouées aux associations, **VOTE** les subventions communautaires aux associations telles que définies dans le tableau joint pour un montant de 220 750 € et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Décision n° 25-2013 : **APPROUVE** la convention 2013 avec le Grand Sauvoy pour l'activité EQUIP'TOIT, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec l'association Le Grand Sauvoy, **VOTE** une subvention de 30 000 € pour l'année 2013 à l'association Le Grand Sauvoy et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 26-2013 : **APPROUVE** le soutien au projet présenté par l'association ELIPS pour la plateforme coopérative de compétences, **VOTE** une subvention de 7 099 € à l'association ELIPS pour l'année 2013, identique au montant alloué en 2012 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention de 7 099 € à l'association ELIPS.

Décision n° 27-2013 : **DONNE** son accord sur le montant de la cotisation 2013 à la Mission locale du nord mosellan, soit 93 536,72 € (1,36 € par habitant), **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à verser la cotisation de 93 536,72 € à la Mission locale du nord mosellan pour l'année 2013 et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 28-2013 : **VOTE** une subvention de 30 000 € pour l'année 2013 au bénéfice de l'AFAD de Moselle pour la mise en œuvre d'une solution de garde à domicile pour les familles en difficultés, conformément à la décision relative aux subventions dans le cadre du CUCS ; **APPROUVE** la convention d'objectifs avec l'AFAD de Moselle pour l'année 2013 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec l'AFAD de Moselle et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Décision n° 29-2013 : **ANNULE** la décision n° 50C-2012 ; **DONNE** leur accord sur ce dossier ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec AACTION DEM, et toutes les pièces relatives à ce dossier ; **ACCORDE** une subvention de 1 505,34 € maximum à AACTION DEM au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 1 505,34 € maximum et la reverser, le cas échéant, à AACTION DEM.

SEANCE DU 3 JUIN 2013

Décision n° 30-2013 : **DONNE** son accord sur le remboursement des frais d'hébergement et de restauration occasionnés par le déplacement de Philippe TARILLON à PARIS du 27 au 28 mai 2013 sur présentation de justificatifs.

Décision n° 31-2013 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention présenté dans le cadre du programme « habiter mieux » (avenant au PIG), **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser l'aide financière de 500 € à Mme Rossana MORCIANO et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 32-2013 : **APPROUVE** le plan de financement relatif à la pose de deux abris bus sur le parc d'activités La Feltière, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention auprès du SMITU, **ACCEPTTE** de prendre en charge le financement de la prestation à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention sollicitée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Décision n° 33-2013 : **ACCEPTTE** le versement de la cotisation au CPL et le soutien financier au CRPVL pour un montant global de 4 129 € au titre de l'année 2013, **AUTORISE** le Président, ou son

représentant, à verser la cotisation globale' de 4 129 € au CPL pour l'année 2013 et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

o o o o o

M. le Président informe l'assemblée des lettres de remerciements reçues à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

o o o o o

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté :

DECISION N° 2013-110 17 avril 2013

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires et de frais de Maître Nicolas OLSZAK considérant la nécessité d'une consultation juridique par un avocat pour analyser les documents d'un dossier de consultation des entreprises, lot 4 couverture future siège de la CAVF, avant de procéder à la mise en concurrence.

DECISION N° 2013-111 17 avril 2013

DECIDE : d'accepter l'avenant au contrat de complémentaire santé souscrit par la CAVF avec la Mutuelle Générale de Distribution fixant le nouveau montant des cotisations.

DECISION N° 2013-112 17 avril 2013

DECIDE : d'accepter la convention de partenariat entre la « Compagnie Flex » représentée par son Président, Frédéric KUTTA, et la CAVF, pour l'organisation du « Festival Clowns In Progress » au Parc du haut-fourneau U4 du 6 au 10 mai 2013.

DECISION N° 2013-113 24 avril 2013

DECIDE : d'accepter la convention sur l'utilisation partagée d'infrastructures de communications électroniques appartenant à la CAVF avec Moselle Télécom.

DECISION N° 2013-114 15 avril 2013

DECIDE : d'accepter la proposition de la société STRADST pour les travaux de voirie, lot n° 01, de l'opération relative à la requalification de la rue Descartes à Fameck – phase 3.

DECISION N° 2013-115 15 avril 2013

DECIDE : d'accepter la proposition de la société CITEOS pour les travaux d'éclairage public, lot n° 02 de l'opération relative à la requalification de la rue Descartes à Fameck – phase 3.

DECISION N° 2013-116 15 avril 2013

DECIDE : d'accepter la proposition de la société TERA Paysages Environnement pour les travaux d'espaces verts, lot n° 03 de l'opération relative à la requalification de la rue Descartes à Fameck – phase 3.

DECISION N° 2013-117 17 avril 2013

DECIDE : d'accepter le bail commercial conclu entre la société Flock et Print et la CAVF pour l'occupation de la cellule E du bâtiment relais sis rue Pilâtre de Rozier à Florange.

DECISION N° 2013-118 17 avril 2013

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître Grégory JUNG , pour une analyse juridique dans le cadre d'un litige impliquant la CAVF.

DECISION N° 2013-119 29 avril 2013

DECIDE : d'accepter l'ajout à la vente d'une gamme plus large de papeterie et produits dérivés à la boutique du Parc du haut-fourneau U4.

DECISION N° 2013-120 18 avril 2013

DECIDE : d'accepter la proposition de l'Etablissement Service Aide par le Travail (ESAT) de Justemont pour l'entretien des espaces verts des zones d'activités d'intérêt communautaire, du bâtiment relais à Nilvange, du dépôt d'Uckange et de la piste cyclable Neufchef – Ranguieux – Fameck.

DECISION N° 2013-121 23 avril 2013

DECIDE : d'accepter le bail commercial conclu entre la société EURO MOSELLE Loisirs SAS et la CAVF pour l'occupation des cellules A, C et F du bâtiment relais sis rue Pilâtre de Rozier à Florange.

DECISION N° 2013-122 **19 avril 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 7 fixant le montant du coût de la réalisation des travaux que le maître d'œuvre s'est engagé à respecter conformément à l'article 14 du cahier des clauses administratives particulières du marché passé selon la procédure d'appel d'offres restreint avec le groupement conjoint constitué de la SARL d'architecture P. DUVAL – Y.RAYNAL, M. Jean-Louis MOHORIC, M. Pierre DUBAILLAY, les sociétés OMNITECH, ESEC INGENIERIE, BIELEC, ACOUSTIBEL et ESPACE LIBRE, ayant désigné comme mandataire la SARL d'architecture DUVAL-RAYNAL dont le siège social est sis 1399 chemin de Clères à Bois Guillaume (76230).

DECISION N° 2013-123 **29 avril 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et de stands situés sur le site du Parc du haut-fourneau U4 entre l'association « Chrysopée », représentée par Olivier CLAUSE, et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, les 4 et 5 mai 2013.

DECISION N° 2013-124 **22 avril 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la SARL d'architecture MAES – WINDELS et Associés pour la réalisation de l'étude de renouvellement urbain du centre-ville de Hayange, lot n° 1 de l'opération relative à la réalisation du schéma de développement commercial de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2013-125 **22 avril 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la Société SARL AID OBSERVATOIRE – SARL COMMERCITE pour la réalisation de l'étude de signalétique commerciale, lot n° 2 de l'opération relative à la réalisation du schéma de développement commercial de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2013-126 **22 avril 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la Société APMS pour la réalisation de l'étude de stationnement concernant le centre-ville de Hayange, lot n° 3 de l'opération relative à la réalisation du schéma de développement commercial de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2013-127 **22 avril 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la Société SARL AID OBSERVATOIRE – SARL COMMERCITE pour la conception d'un règlement et d'une charte graphique sur les enseignes et les façades commerciales, lot n° 4 de l'opération relative à la réalisation du schéma de développement commercial de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2013-128 **22 avril 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la Société ATELIER ENSEIGNES pour la réalisation de l'étude pour la mise en scène de locaux commerciaux vacants, lot n° 5 de l'opération relative à la réalisation du schéma de développement commercial de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2013-129 **22 avril 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition du Domaine de Sainte Neige à l'association « Les pieds sur Terre ».

DECISION N° 2013-130 **2 mai 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et véhicules aux élèves de l'INET.

DECISION N° 2013-131 **28 avril 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de huit jardins 4x4 mètres entre la CAVF et le Comité d'Animation d'Uckange à titre gracieux les 4 et 5 mai 2013 dans le cadre des « Fêtes du 1^{er} mai ».

DECISION N° 2013-132 **14 mai 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 à la convention de résidence et de coproduction modifiant l'article 4 de la convention de résidence avec l'association « Lonely Circus ».

DECISION N° 2013-133 **30 avril 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n°1 de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et à la décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire les travaux supplémentaires nécessaires à l'achèvement de l'opération (travaux de VRD et espaces verts) lot n° 1 relative à la construction d'un bâtiment relais communautaire sur le parc d'activités de la Feltière à Fameck et d'en supprimer d'autres.

DECISION N° 2013-134 **30 avril 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n°1 de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et à la décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire les travaux supplémentaires nécessaires à l'achèvement de l'opération (travaux de peintures et de revêtements muraux) lot n° 12 relative à la construction d'un bâtiment relais communautaire sur le parc d'activités de la Feltière à Fameck et d'en supprimer d'autres.

DECISION N° 2013-135 **30 avril 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n°1 de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et à la décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire les travaux supplémentaires nécessaires à l'achèvement de l'opération (travaux de menuiseries extérieures en aluminium) lot n° 06 relative à la construction d'un bâtiment relais communautaire sur le parc d'activités de la Feltière à Fameck et d'en supprimer d'autres.

DECISION N° 2013-136 **30 avril 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de convention faite par ORANGE pour la réalisation de l'opération d'enfouissement des réseaux de télécommunication rue de la gare (voirie d'accès au parking) sur la commune de Uckange.

DECISION N° 2013-137 **30 avril 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre ainsi que le coût prévisionnel des travaux sur lequel le maître d'œuvre s'engage pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la piscine de Serémange-Erzange.

DECISION N° 2013-138 **3 mai 2013**

DECIDE : d'accepter la charte de partenariat entre la CAVF et les membres des Incroyables Comestibles, pour la culture et l'entretien du jardin pédagogique dans le parc de l'hôtel de communauté de la CAVF.

DECISION N° 2013-139 **3 mai 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la compagnie d'assurances SMACL pour assurer huit jardins du 3 au 6 mai 2013, dans le cadre de la programmation culturelle du Parc du haut-fourneau U4 pour la saison 2013.

DECISION N° 2013-140 **14 mai 2013**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de la compagnie « Déracinémoa », représentée par son Président, Vivien REGENWETTER, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 4 et 5 mai 2013.

DECISION N° 2013-141 **14 mai 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 au contrat de cession rajoutant la prise en charge des frais de déplacement à Smarte Productions Associés asbl.

DECISION N° 2013-142 **6 mai 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société STRADEST pour les travaux de voirie, lot n° 01 de la requalification de la rue Descartes à Fameck, phase 3. Cette décision annule et remplace la décision n° 2013-114 du 15 avril 2013.

DECISION N° 2013-143 **7 mai 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société D>2H Consultants Associés pour la mission de conseil et d'assistance opérationnelle au pôle développement économique, aménagement du territoire et transports (DEAT).

DECISION N° 2013-144 **16 mai 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 à la convention de partenariat incluant les frais du matériel technique et de restauration inscrivant le « Festival Clowns In Progress » faite par la « Compagnie Flex » représentée par son Président, Frédéric KUTTA, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, du 06 au 10 mai 2013.

DECISION N° 2013-145 **16 mai 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 à la convention de partenariat détaillant les cachets artistiques inscrivant le « Festival Clowns In Progress » faite par le « Compagnie Flex » représentée par son Président, Frédéric KUTTA, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, du 06 au 10 mai 2013.

DECISION N° 2013-146 **27 mai 2013**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle intitulé « Cathédrale d'Acier » de l'association « OSMOSIS », représentée par sa Présidente, Muriel CHOLOT, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, le samedi 15 juin 2013.

DECISION N° 2013-147 **27 mai 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 au contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association « OSMOSIS » représentée par sa présidente Muriel CHOLOT, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, le samedi 15 juin 2013, incluant les frais de déplacement qui fera l'objet d'une facturation.

DECISION N° 2013-148 **27 mai 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 au contrat de cession incluant les frais de location d'un engin de levage (nacelle) qui fera l'objet d'une facturation.

DECISION N° 2013-149 **27 mai 2013**

DECIDE : annulée

DECISION N° 2013-150 **27 mai 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, la société Thierry WEILL Paysage dont le siège social est sis 5 rue Haute à Pompey (54340), mandataire du groupement solidaire composé des Bureaux d'études Thierry WEILL Paysage et SEBA Aménagement & Infrastructures, ainsi que le coût prévisionnel des travaux sur lequel il s'engage pour l'aménagement d'une zone de loisirs sur le site Sainte-Barbe à Algrange

DECISION N° 2013-151 **16 mai 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant portant transfert du marché à bons de commande n° 2011-01-026 pour la fourniture de services de téléphonie mobile en faveur de France Télécom.

DECISION N° 2013-152 **16 mai 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 3 pour la réalisation de la prestation d'exploitation des installations thermiques, de traitement d'air et de traitement des eaux des piscines de la CAVF, ayant pour objet la prise en charge d'équipements supplémentaires à la piscine FERALIA de Hayange et à la Piscine de Serémange-Erzange, les deux analyses d'eau journalière sur les trois jeux d'eau extérieurs réalisées conformément au Cahier des clauses techniques particulières et à la demande de l'ARS et de modifier la formule de révision P1 pour la piscine FERALIA introduite par les avenants n° 1 et n° 2.

DECISION N° 2013-153 **21 mai 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société EUROVIA Lorraine pour les travaux de voirie et réseaux divers, lot n° 01 de l'opération relative à la requalification de la ZAC Les Vieilles Vignes à Florange.

DECISION N° 2013-154 **21 mai 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition du groupement solidaire composé de la société TRASEG, dénomination CITEOS SAS, mandataire de la société ELECTROLOR pour les travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux, lot n° 02 de l'opération relative à la requalification de la ZAC Les Vieilles Vignes à Florange.

DECISION N° 2013-155 **21 mai 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société Albert KEIP Sarl Parcs et jardins pour les travaux d'espaces verts, lot n° 03 de l'opération relative à la requalification de la ZAC Les Vieilles Vignes à Florange.

DECISION N° 2013-156 **29 mai 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de coproduction entre la « compagnie SONGES » représentée par son président, Eric FORZY, et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, en vue d'une création théâtrale, dans le cadre de la programmation du Parc du haut-fourneau U4 à Uckange.

DECISION N° 2013-157 **23 mai 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société VAL et Fils pour l'entretien des berges de la Fensch, du ruisseau de Marspich et du ruisseau des Ecrevisses.

DECISION N° 2013-158 **28 mai 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société IPRS Sécurité pour la mission de gardiennage de la copropriété sise au 17 avenue des tilleuls à Uckange.

DECISION N° 2013-159**1er juin 2013**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant les spectacles de l'association BROUNIAK, représentée par son Président, Patrick FRUTOS, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 24 et 25 août 2013.

DECISION N° 2013-160**28 mai 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition d'honoraires présentée par l'Atelier Création Architecture, pour la création d'une rampe d'accessibilité aux personnes handicapées à l'église d'Ebange à Florange.

DECISION N° 2013-161**29 mai 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition du groupement conjoint composé de la société MIRIADE, mandataire solidaire, de la société I-SOLUTIO, de la société Aménagement Infrastructures Réseaux (A.I.R.), et cabinet d'avocats RICHARD, MERTZ, QUERE, AUBRY, RENOUX, MOITRY, CHAYA, FREULET et WAHL dans le cadre de l'étude de faisabilité pour le déploiement du très haut débit sur le territoire de la CAVF.

DECISION N° 2013-162**6 juin 2013**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de la compagnie « La Valise » représentée par son Président, Luc FRANQUIN, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 3, 4, 6 et 7 juin 2013.

DECISION N° 2013-163**5 juin 2013**

DECIDE : d'accepter la convention définissant les modalités d'accès aux déchèteries communautaires pour l'Association d'Information et d'Entraide Mosellane (AIEM).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 50

HAYANGE, le 17 juin 2013
Le Président,

Philippe TARILLON

Membres élus : 58

En activité : 58

Membres présents : 49

Membres ayant donné procuration : 7

Membres absents excusés : /

Membres absents : 2

Date de la convocation : 5 juin 2013

La séance débute à 19 H et se termine à 20 H 50

Affiché à l'hôtel de communauté de Hayange (siège de la Communauté) le 17 juin 2013

M. PERON arrive à 19 H 10 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.

Mme MOUMENE arrive à 19 H 12 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.

Mme POJER arrive à 19 H 23, participe au vote de la délibération n° 2013-048 et suivantes.

M. CERBAI Fabrice arrive à 19 H 45, reprend la procuration donnée à M. CORAZZA, participe au vote de la délibération n° 2013-051 et aux suivantes.

M. MARICHY arrive à 19 H 50, participe au vote de la délibération n° 2013-055A et aux suivantes.

Etaients présents : Mmes AQUE, CHINI, DESMOULINS, HOFER, IORIO, KOCEVAR, LEGRAND, MIDON, MOUMENE, MULLER, POJER, WALDUNG et WAX

MM. ARNOULD, BEAUQUEL, BERNHARDT CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORAZZA, CORVISIER, DERDAB, FLAMME, GORI, GREINER, GULINO, HEYERT, HILBERT, JURCZAK, KHALDI, LARCHER, LEONARDI, LOGNON, MARICHY, MAROCHINI, MEDVES, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PERON, PERTUY, PIERRAT, PRISCAL, QUINQUETON, RAINERI, RENAUD, SCHWARTZ, STEINER et TARILLON

Etaients absents : Mmes MANCHETTE et TORRI,

Etaients absents excusés mais ayant donné procuration : Mmes DEGUILLAUME et FICARRA, MM. DAVID, DESINDES, DEUTSCH, LIEBGOTT et SCHAAF